



CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2008 à 19 heures

COMPTE-RENDU

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I – ADMINISTRATION GENERALE

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2008

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 3 avril 2008.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par

- Pour : 20
- Contre : 4
- Abstentions : 3

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2008.

II – FINANCES

2/ Débat d'Orientation Budgétaire 2008

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Monsieur Le Maire, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2008.

Fin de la séance à 19h59.